

UNIVERSITE LYON II

UER INSTITUT DE FORMATION
AUX PRATIQUES PSYCHOLOGIQUES,
SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES.

MERCIE DE NE PAS
REPARER LES LIVRES
VOUS-MEMES

TH 85 1

Alain MONSELLIER

**La Formation des Professeurs d'Education
Physique et Sportive
au Sénégal**

Thèse de doctorat de 3ème cycle
de Sciences de l'Education

Directeur de Recherche : Mr. Guy AVANZINI

Professeur de Sciences de l'Education
à l'Université LYON II

Année Universitaire 1984/1985

632725

LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
AU SENEGAL

<u>INTRODUCTION</u>	9
I. <u>HISTORIQUE DES APS ET LEUR PLACE DANS LE SYSTEME EDUCATIF</u>	12
1.1 Période pré-coloniale et pratiques corporelles traditionnelles-----	13
1.1.1. Généralités sur la liaison entre l'éducation et les pratiques corporelles traditionnelles -----	14
1.1.2. Les jeux traditionnels -----	19
1.1.3. Les luttes traditionnelles -----	23
1.1.4. Les danses -----	24
1.2. <u>Période coloniale</u> -----	26
1.3. <u>Depuis l'Indépendance</u> -----	34
1.3.1. Rôle et place de l'école dans la société ----	35
1.3.2. L'école et l'E.P.S -----	42
1.3.2.1. Textes officiels programmes - Finalités -----	42
1.3.2.2. Analyse de la situation actuelle---	46
II. <u>ETUDE DU MILIEU SOCIAL RELATIVE A LA PLACE DES APS ET DES</u> <u>PROFESSEURS D'EPS</u>	59
2.1. <u>Enquête d'opinion sur les APS</u> -----	59

2.1.1.	Introduction -----	59
2.1.2.	Objectifs de l'enquête -----	59
2.1.3.	Méthodologie de l'enquête -----	60
2.1.4.	Résultats numériques -----	63
2.1.5.	Exploitation des résultats -----	74
2.1.5.1.	Objectif n°1 -----	74
2.1.5.2.	Objectif n°2 -----	75
2.1.5.3.	Objectif n°3 -----	77
2.1.6.	Conclusions -----	79
2.2.	<u>Analyse de la population actuelle des professeurs d'EPS -----</u>	80
2.2.1.	Quelques statistiques officielles du Ministère de la Jeunesse et des sports --	80
2.2.2.	Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS sénégalais -----	86
2.2.2.1.	Objectifs du questionnaire -----	86
2.2.2.2.	Méthodologie-----	86
2.2.2.3.	Résultats numériques -----	88
2.2.2.4.	Exploitation des résultats -----	102
2.2.2.5.	Bilan de l'enquête -----	109
2.3.	<u>Quelques conclusions -----</u>	110
III.	<u>ROLE SOCIAL DES PROFESSEURS D'EPS -----</u>	112
3.1.	<u>Profil des professeurs d'EPS -----</u>	114
3.1.1.	Le professeur d'EPS en tant qu'individu--	115
3.1.2.	Le professeur d'EPS face à l'élève -----	116

3.1.3. Le professeur d'EPS face au groupe classe-----	117
3.1.4. Le Professeur d'EPS dans l'institution scolaire	118
3.1.5. Le Professeur d'EPS dans la société -----	119
3.2. <u>Etude du poste de travail</u> -----	120
3.2.1. Missions -----	120
3.2.2. Publics - secteurs d'intervention -----	121
3.2.3. Tâches -----	122
3.2.4. Compétences -----	122
3.2.5. Conditions de travail -----	123
3.2.6. Précisions sur la nature de l'enseignement dispensé -----	124
3.3. <u>Les fonctions du professeurs d'EPS</u> -----	129
IV. <u>LA FORMATION ACTUELLE A L'INSEPS DE DAKAR</u> -----	131
4.1. Analyse systémique de cette formation -----	134
4.2. Présentation de l'INSEPS -----	137
4.2.1. Durée de la formation -----	138
4.2.2. Contenu des études -----	139
4.2.3. Stratégie de formation -----	149
4.2.3.1. Organisation de l'INSEPS -----	149
4.2.3.2. Modalités d'évaluation et de contrôle -----	157
4.2.3.3. Recrutement des élèves professeurs---	164
4.2.3.4. Concours de recrutement professionnel : Le certificat d'aptitude au professorat d'EPS -----	166
4.2.3.5. Les élèves professeurs -----	168
4.2.3.6. Le corps professoral -----	169
4.2.3.7. Quelques réflexions sur la stratégie -	170
4.3. Premier bilan de la formation -----	172

4.4. <u>Evolution possible de la formation</u> -----	176
Conclusion générale -----	191
<u>ANNEXES</u> -----	193
1. Renseignements d'ordre général sur le Sénégal -----	194
2. Rapport de présentation du décret 82-84 du 25/1/82 fixant les programmes et horaires de la section professeurs d'EPS de l'INSEPS -----	198
3. Décret 73-896 du 11/10/73 relatif aux APS dans l'enseignement moyen et secondaire -----	200
4. Enquête sur la pratique de l'EPS au Sénégal - exemplaire du questionnaire utilisé -----	203
5. Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS-----	209
<u>BIBLIOGRAPHIE</u> : -----	215

4.

LA FORMATION ACTUELLE DES PROFESSEURS D'EPS :

Le concept de formation, d'après Pierre GOGUELIN (61), s'organise autour de quatre sens fondamentaux :

- enseigner, axé sur les techniques de l'enseignement, l'idée de transmission,
- instruire, axé sur le contenu à faire passer, ce contenu étant exclusivement du savoir, des connaissances,
- éduquer, axé sur l'idée de niveau et de son élévation.
- former, axé sur le sens de modeler un comportement.

La formation des éducateurs, ou formation initiale, (54) comporte, dans un ordre qui n'est pas nécessairement chronologique, une formation de base, de culture générale et de spécialité, et une formation professionnelle et pratique.

La formation de professeur d'EPS, intégrée dans l'édifice éducatif, doit se plier à des règles communes à la formation de tous les enseignants, d'autant plus qu'actuellement, un courant de pensée tend à proposer un tronc commun à la formation de tous les éducateurs, à partir d'un niveau universitaire. Nous pensons, notamment, aux travaux et ouvrages de Messieurs De Landsheere (62), Gaston Mialaret (63) Joseph Leif (64).

(61) Pierre GOGUELIN - La formation continue des adultes p 13-14
Paris PUF 1970 - 191 pages.

(54) Gaston MIALARET -Vocabulaire de l'Education p231 à 233

(62) G.de LANDSHEERE- La formation des enseignants demain -
Casterman - Tournai - 1976 - 297 pages.

(63) Gaston Mialaret -La Formation des enseignants -Paris PUF 1977
126 pages

(64) Joseph Leif -La formation des enseignants aujourd'hui -
Nathan - Paris 1979

Gaston Mialaret (54) détermine les principes fondamentaux de toute formation. Ils sont au nombre de 9.

- 1/- La formation pédagogique ne remplacera jamais le savoir.
- 2/- Cette formation doit établir des liens avec toute formation antérieure.
- 3/- Cette formation doit assurer une liaison, entre l'enseignement pédagogique théorique et la formation pratique.
- 4/- Cette formation respecte un principe déontologique, qui demande de ne pas placer les élèves en situation de cobayes. L'élève professeur ne doit pas se former au détriment des élèves.
- 5/- Il faut associer à la formation, le plus grand nombre de maîtres déjà en service.
- 6/- Il doit y avoir isomorphisme entre le type de formation reçu par le futur éducateur et celui qu'il sera ensuite amené à donner à ses élèves.
- 7/- Il doit y avoir individualisation de la formation et orientation des sujets.
- 8/- Unité et diversité de la formation des éducateurs. M. Mialaret souligne ici la nécessité d'une partie commune à la formation de tous les éducateurs, mais aussi l'existence de parties spécifiques.
- 9/- Formation permanente et formation initiale.

La formation de l'enseignant ne s'arrête pas à son passage à l'Institut pédagogique, mais doit se poursuivre pendant toute sa carrière. Le jeune enseignant doit sortir persuadé de cette idée.

La formation initiale des enseignants, se déroule, selon les pays, dans des Instituts, Ecoles Normales Supérieures, Université... M. VIAL (54) définit dix fonctions pour tout organisme de formation pédagogique :

(54) Gaston MIALARET - Traité des Sciences pédagogiques -
p 277 à 282.

(54) Jean VIAL - Traité des Sciences Pédagogiques - Tome 7 -

- 1/- Connaissance du contexte et des fonctions fondamentales de l'école ; la société contemporaine, évolution et idéologie. Place de l'école, possibilités et risques.
- 2/- Connaissance des fonctions scolaires - statut de l'école - Instructions officielles - programmes, analyse critique des contenus ; insuffisances par rapport aux fonctions de l'éducation.
- 3/- Connaissance des moyens scolaires. Les doctrines ; méthodes d'information et de formation, multiplicité et progrès, outils et techniques.
- 4/- Connaissance du sujet éduqué - déontologie, biopsychologie de l'individu - Observation des élèves.
- 5/- Connaissance du milieu éduquant - Organisation du milieu - Animation de groupe et travail en équipes - techniques du travail social et de la cogestion - Responsabilité et coopération.
- 6/- La fonction de synthèse - interdisciplinarité des thèmes - pluralisme des méthodes - convergence des efforts ; unité de la relation éducative, de l'œuvre accomplie, de la personne de l'éduqué - cohérence de l'éducation.
- 7/- Fonction de contrôle de l'activité des élèves, de l'action du maître.
- 8/- Fonction de changement ; réorientation et réinvestissement - les changements d'activité - transferts d'acquisitions action présente et future sur le monde extérieur.
- 9/- Fonction de recherche - les thèmes et procédures d'investigation- Recherche expérimentale - projets.
- 10/- Fonctions de créativité- Remise en cause de l'antérieur, du réel- Ingéniosité des procédures-découvertes des moyens d'expression - L'invention des produits.

.../...

Dans le bilan de la formation reçue, et au cours de notre exposé, nous tenterons de voir dans quelle mesure l'INSEPS de Dakar s'appuie sur ces fonctions et principes. Pour cela, nous allons tout d'abord, en nous aidant des principes de la démarche systémique, essayer d'analyser les paramètres qui influent sur la formation des professeurs d'EPS.

4.1. Analyse systémique de la formation des professeurs :

L'analyse systémique s'appuie sur une approche globale des problèmes, ou des systèmes que l'on étudie, et se concentre sur le jeu des interactions entre leurs éléments (65). Pour Jean Berbaum (57), "un système est un tout, une totalité ou une unité globale, dominée par l'existence de l'interrelation entre composants. Ceux-ci peuvent être des états, des événements ou des fonctions".

Nous allons donc essayer de considérer la formation des professeurs d'EPS comme un système, et de mettre en jeu les divers éléments pourvus d'une influence sur son fonctionnement. Toute approche d'un problème est orientée, consciemment ou non, par la personne chargée de le mener à bien. Dans le cas présent, nous sommes formateurs de formateurs, chargé d'intervenir dans l'action de formation. D'autres personnes, ayant une action directe ou indirecte sur le système, proviseurs, inspecteurs pédagogiques, parents d'élèves..., pourraient en avoir une approche différente.

Nous allons construire un modèle, qui, à notre point de vue, reflètera la réalité et permettra, grâce à une certaine souplesse, d'envisager des évolutions, à la suite de modifications éventuelles. Pour Mr. Berbaum, le modèle apparaît comme le résultat des observations, comme la synthèse des types de relations entre composants qui ont pu être dégagés. La description verbale sera résumée par une représentation schématique. Les parties A, B, C, de cette analyse

(65) Joël de Rosnay - Le macroscope - Seuil - Paris 1977.

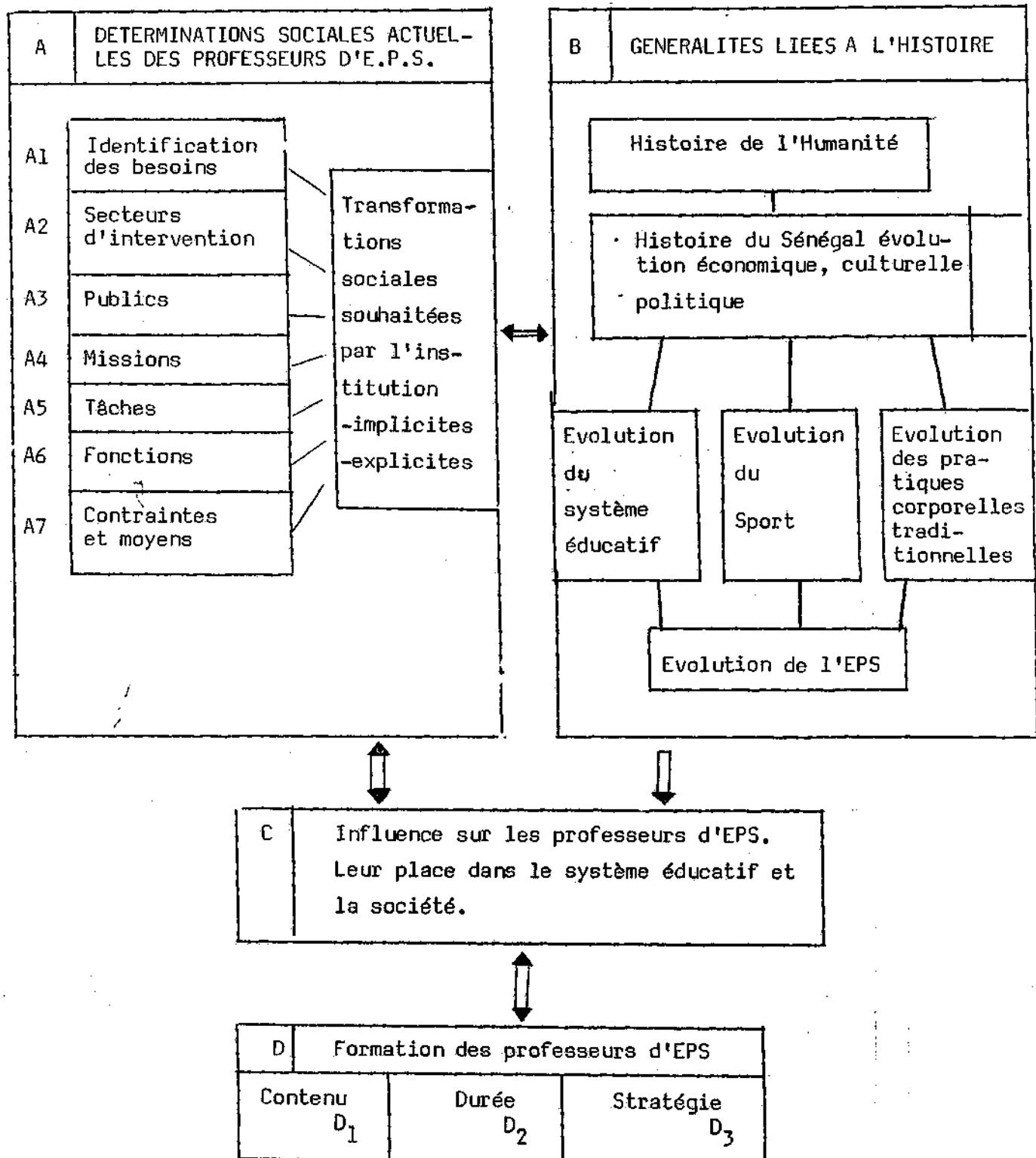
(57) Jean berbaum - Etude systémique des actions de formation - p 38 - 249 pages.

ont d'ailleurs déjà été exposées et nous y renvoyons le lecteur*
Le point D, formation des professeurs d'EPS en constitue le
dernier élément.

.../...

* Nos chapitres 1 et 2.

CONSTRUCTION D'UN MODELE DE TYPE
SYSTEMIQUE POUR LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS AU SENEGAL



La formation des professeurs d'EPS, comme tout système, doit être évolutive, et adaptable aux variations des sollicitations de l'environnement. Nous allons présenter la formation, telle qu'elle existe, les évolutions de 1977 à 1985. Ensuite, nous tenterons de faire varier quelques paramètres, qui influent sur les déterminations sociales actuelles des professeurs d'EPS (A. de notre modèle).

4.2.

Présentation de l'INSEPS de Dakar :

La création de l'INSEPS, répond à un certain nombre de besoins, identifiés par les responsables techniques du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le rapport de présentation de la loi 79-65 créant cet institut.

- déficit en personnel. De nombreux secteurs de l'enseignement ne sont pas pourvus, d'où la nécessité de former ces cadres en plus grand nombre.
- Nécessité de les former à un niveau universitaire, afin qu'ils puissent mieux s'intégrer aux équipes pédagogiques et soient aptes à prendre en main l'avenir de leur pays et à agir sur les structures de l'éducation physique et du sport.
- Faire admettre l'EPS au rang de discipline universitaire. Les possibilités de promotion de l'homme, à travers l'activité physique sont illimitées. À travers l'enseignement, l'entraînement, la recherche, l'éducateur physique disposant d'une bonne formation dans les disciplines académiques (sciences biologiques, sciences humaines apporte une contribution importante au développement de l'homme. C'est en ce sens que l'on a créé le terme "Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport" (STAPS).

L'INSEPS a été ouvert en Octobre 1977, avec deux promotions. Le Centre National d'Education Physique Sportive de Thiès, avait assuré les cours de la première promotion, en 1976-1977. Sa mise en place s'est effectuée dans des conditions difficiles. La première année scolaire s'est déroulée sans budget, ni textes législatifs,

ni programmes, dans des locaux provisoires tout à fait inadaptés. Il a fallu deux ans, avec la promulgation de la loi 79-65 du 11 Juillet 1979 créant l'Institut, pour que celui-ci ait enfin une existence officielle. Cela prouve bien les réticences, les inerties et pesanteurs diverses, voire les oppositions qui ont pu se révéler. Il a fallu la tenacité d'une équipe animée par M. BOULONGNE, l'appui des hautes autorités administratives et politiques sénégalaises et une aide internationale, pour les vaincre toutes. Depuis 1981, l'établissement dispose d'un budget bien géré, de locaux propres et fonctionnels. Des programmes sont en place dans toutes les disciplines, bref, les conditions de fonctionnement, bien que modestes, sont satisfaisantes.

4.2.1. Durée de la formation :

Initialement prévue en quatre ans, la première promotion a été formée ainsi, le temps de formation a été, par la suite, en 1981-82, porté à cinq ans,.

La principale raison de cette prolongation tient à l'intervention du Ministère de la Fonction Publique. En effet, pour que les professeurs d'EPS puissent bénéficier de la même grille indiciaire que les certifiés des autres disciplines, il fallait que la durée des études fût équivalente. Or ces professeurs sont formés en cinq ans après le baccalauréat ; licence la troisième année, maîtrise la quatrième, plus une année de formation professionnelle à l'Ecole Normale Supérieure, sanctionnée par le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire. D'autre part, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui cautionne l'INSEPS, est intervenu pour que la cinquième année, soit essentiellement de formation pédagogique, et que celle-ci ne soit plus intégrée aux examens de licence et maîtrise en STAPS.

Les diverses obligations imposées malgré l'avis des autorités de la Jeunesse et des Sports, ont entraîné un certain manque de cohérence dans la formation pédagogique des élèves professeurs. Cette modification, imposée, intervient cependant dans le sens d'un alignement universitaire des STAPS, sur les autres disciplines. Elle rejoint le souci de l'autorité politique sénégalaise.

Cette durée des études, est conforme aux secteurs d'intervention actuels des professeurs d'EPS ; les collèges et lycées. La durée de formation de tous les enseignants est ainsi uniformisée , ce qui évite les différences de niveau de réflexion et d'expression entre les membres de l'équipe éducative.

4.2.2. Contenu des études :

La méthode de répartition des différents enseignements, a été guidée par M. MIALARET, venu en mission à Dakar en Mars 1978.

Après être parti empiriquement, des besoins exprimés par chaque professeur, dans sa discipline, pour arriver un volume horaire global approximatif et peu satisfaisant, nous avons été amené à une démarche plus cohérente. Les enseignements nécessaires à la formation des professeurs d'EPS, en fonction des données actuelles, sont les suivants :

A. formation scientifique et théorique.

- A1. Rappel des données scientifiques,
- A2. Sciences biologiques,
- A3. Sciences humaines - administration, gestion - déontologie.

B. Formation physique (théorique et pratique).

C. Formation pédagogique.

Nous avons ensuite attribué, selon les différentes années d'études, un pourcentage du volume horaire total à chaque discipline, en fonction des objectifs de ces études.

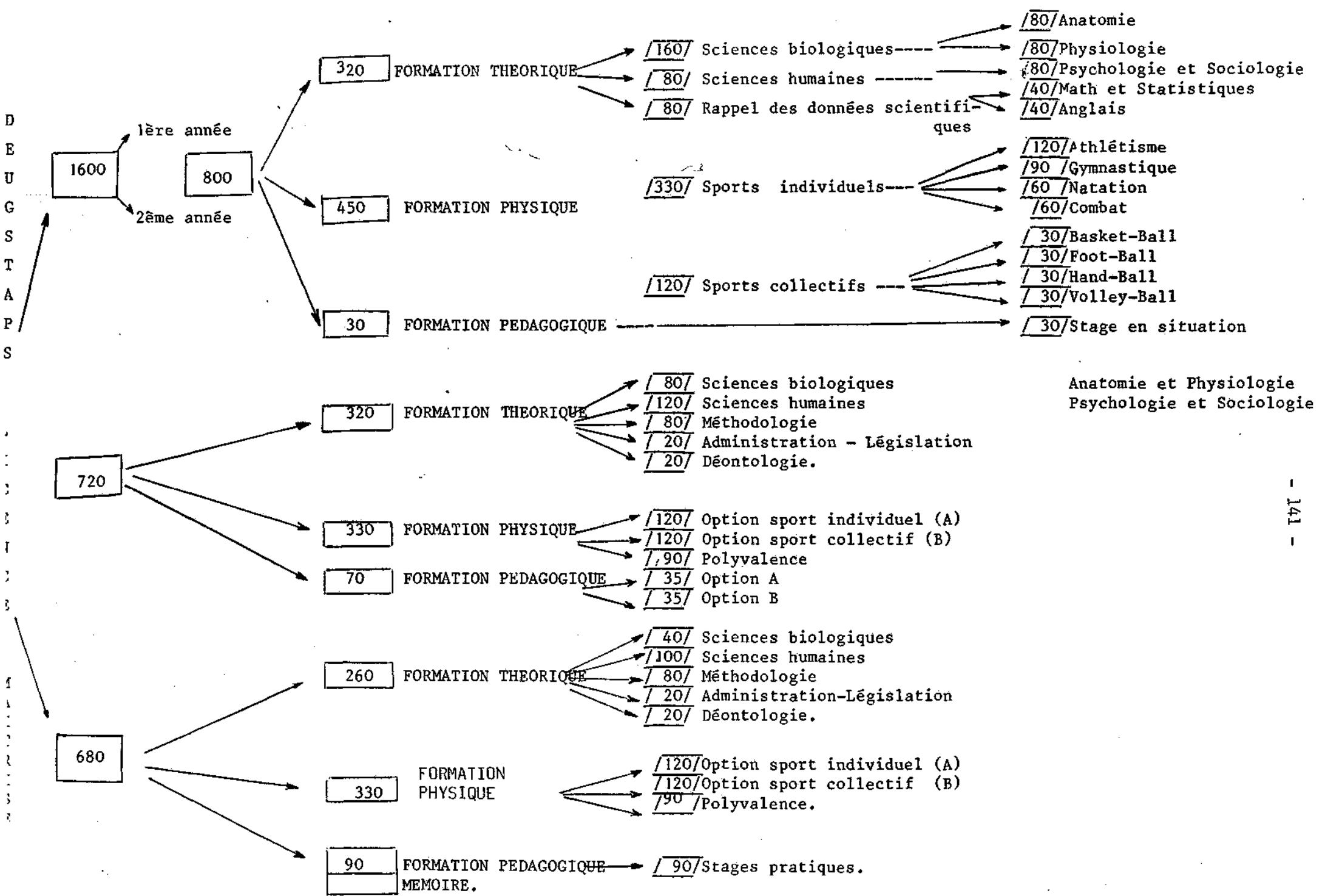
Ainsi sommes-nous arrivé aux tableaux suivants :

.../...

NUMERO	1ère ANNEE	2ème ANNEE	3ème ANNEE	4ème ANNEE	TOTAL
A ₁	2,5	2,5	-	-	-
A ₂	5	5	5	5	-
A ₃	2,5	2,5	5	5	-
B	14	14	5	5	-
C	1	1	10	10	-
TOTAU	25 %	25 %	25 %	25 %	100 %

Sur la base de 27 heures hebdomadaires de travail pendant 30 semaines en première et deuxième années, 24 heures en troisième année et 22 H.30 en quatrième année, notre volume global horaire sur les années est de 3.000 heures réparties selon le tableau suivant :

.../...



A la création de l'INSEPS et jusqu'à la sortie de la première promotion, en 1980, les études comprennent deux cycles de deux ans :

- un premier, de formation fondamentale, sanctionné par un diplôme d'études universitaires générales en sciences et techniques de l'activité physique et du sport en première puis en deuxième année (DEUGSTAPS 1 et 2).
- un deuxième, de formation approfondie, sanctionné par une maîtrise en sciences et techniques de l'activité physique et du sport.

La durée de ce cycle est de deux ans.

La première année est sanctionnée par une licence en sciences et techniques de l'activité physique comprenant deux certificats :

- un certificat d'études supérieures de licence (CL) sanctionnant un enseignement académique général.
- un certificat de spécialisation (CS) sanctionnant des connaissances et aptitudes spécifiques à l'éducation physique et aux disciplines sportives.

La deuxième est sanctionnée par une maîtrise comprenant :

- un certificat de maîtrise,
- la rédaction d'un mémoire et sa soutenance.

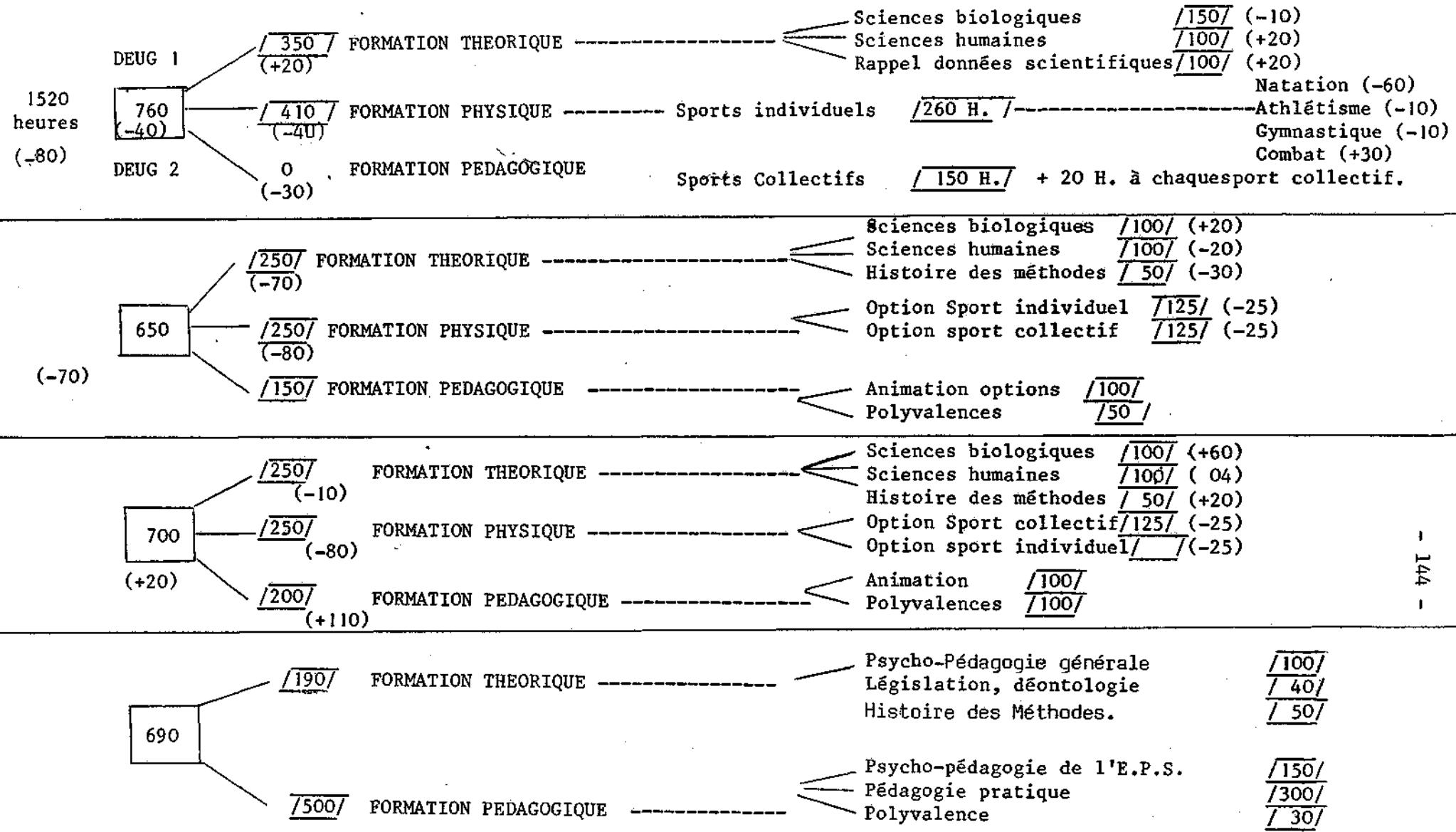
La cohérence de cette organisation a été remise en cause, nous l'avons vu, par l'obligation de créer une cinquième année d'études, dite de formation professionnelle. Il a fallu modifier le second cycle pour l'étoffer et le justifier.

Ainsi, empiriquement et à postériori, en nous fondant sur les emplois du temps de l'année universitaire 1984-1985, nous avons pu recréer le tableau suivant :

	PREMIERE ANNEE DEUG 1	DEUG 2	LICENCE	MAITRISE	CINQUIEME ANNEE
A1	2,7 %	2,7 %	-	-	-
A2	3,8 %	3,8 %	3,1	2,8 %	-
A3	2,7 %	2,7 %	4,6 %	4,3 %	9,8 %
B	10,8 %	10,8 %	7,7 %	7,1 %	-
C	-	-	4,6 %	5,8 %	10,2 %
	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %

Ce tableau est à mettre en relation avec celui qui est établi avant la création de la cinquième année. (page 139)

.../...



3560 heures de formation en 125 semaines sur 5 ans.

Initialement 3000 heures en 120 semaines sur 4 ans.

Ce tableau a été établi pour 25 semaines de travail du 1er novembre au 15 juin de chaque année.

Les trente semaines de cours n'ont jamais pu être réalisées effectivement. Il faut y retrancher environ 4 semaines d'exams en 2 sessions.

La répartition des enseignements au cours de la formation est la suivante :

. Formation physique pratique et théorique - 1320 heures 37 %

. Formation théorique :

Sciences biologiques -----	500 heures	14 %)
Sciences humaines -----	600 heures	17 %
Divers (législation, histoire des méthodes)	240 heures	7 %(

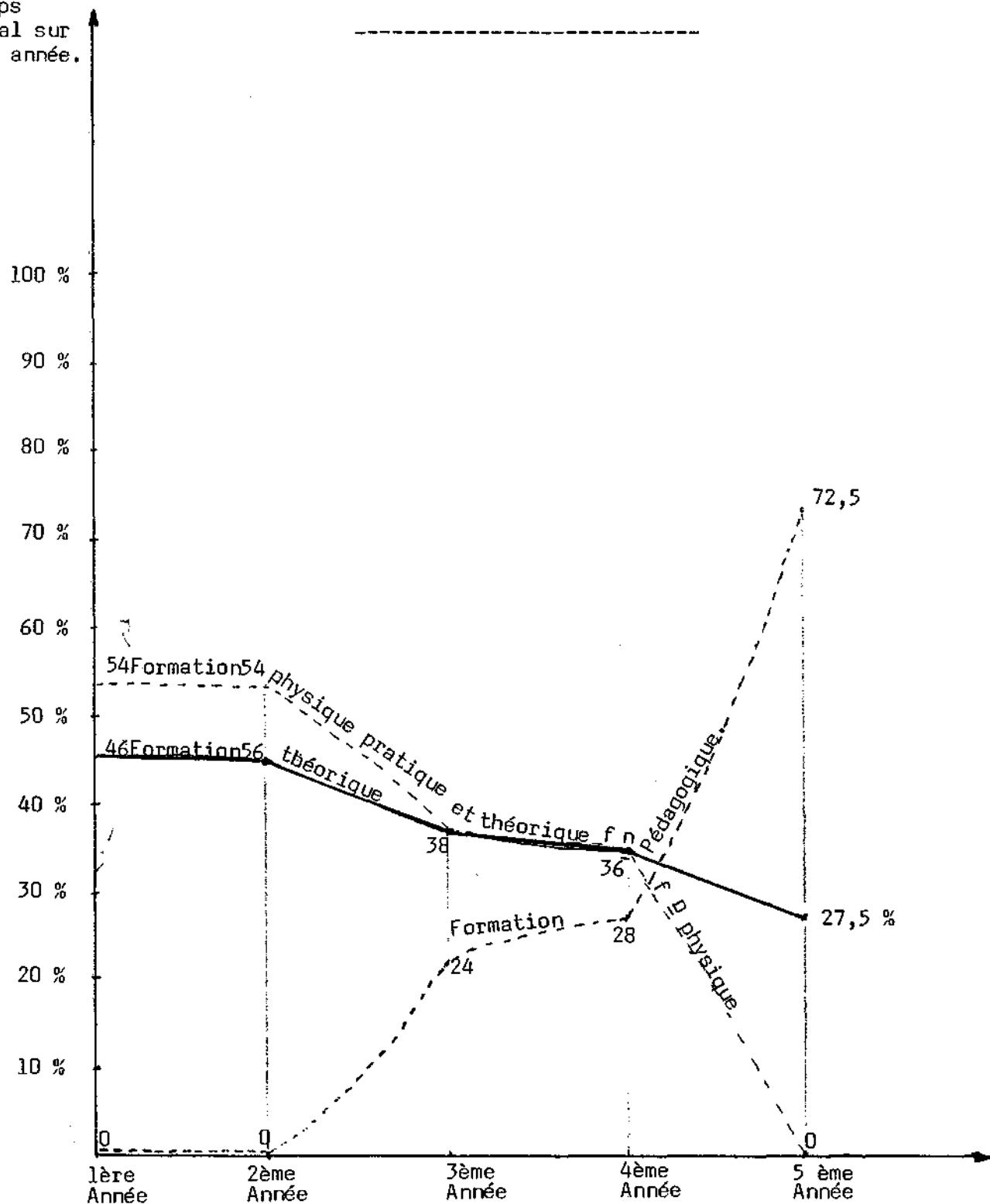
. Formation pédagogique ----- 900 heures 25 %

----- 3.560 heures 100 %

.../...

EVOLUTION DE LA DUREE DES FORMATIONS THEORIQUES,
PHYSIQUE ET PEDAGOGIQUE AU COURS DES ETUDES A
L' INSEPS DE DAKAR

% du
temps
total sur
une année.



EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE DES CINQ PROMOTIONS (ANNEE 1984-1985)

ENSEIGNEMENTS	PREMIERE ANNEE DEUG 1	DEUXIEME ANNEE DEUG 2	TROISIEME ANNEE LICENCE	QUATRIEME ANNEE MAITRISE	CINQUIEME ANNEE CAPEPS
-Athlétisme -----	4 H.30	4 H.30	1 Option Sp. individuel		
-Gymnastique -----	3 H.	3 H.	5 H.	5 H.	
-Sports de combat --	3 H.	3 H.	1 Option Sp. Collectif		
-Sports collectifs -	6 H.	6 H.	5 H.	5 H.	
-Anglais -----	2 H.	2 H.			
-Statistiques -----	2 H.	2 H.			
-Sciences biolo- giques Anatomie Physiologie	3) 6 H. 3) 6 H.	3) 6 H. 3) 6 H.	4 H.	4 H.	
-Sciences humaines			4 H.	4 H.	
(Psychologie -----	2 H.	2 H.			
(Sociologie-----	2 H.	2 H.			
-Psychologie générale	30 H.30	30 H.30			4 H.
-Histoire de l'EPS			2 H.	2 H.	2 H.
-Animation sportive			4 H.	4 H.	
-Polyvalences sportives -----			2 H.	4 H.	2 H.
			26 heures	28 H.	
-Psychopédagogie , appliquée à l'EPS					6 H.
-Législation déontologie					1 H.30
-Pédagogie pratique					12 H.
					27 H.30

Quelles remarques nous suggère l'observation de ces tableaux ?

- . l'année universitaire est très courte, environ vingt cinq semaines. Cela dépasse d'ailleurs le cadre de l'INSEPS. C'est un problème général de l'enseignement au Sénégal.
- . la formation physique est orientée vers les seules activités sportives dominantes au Sénégal, football, basket, athlétisme... ou moins répandues, natation, gymnastique. La formation pédagogique est étroitement liée à la pratique sportive (animation sportive dans les options et "polyvalences" pour les sports n'ayant pas été choisis).
- . Une absence de formation physique généralisée et systématisée notamment dans le premier cycle. Celle-ci est supposée, se réaliser par la pratique de diverses spécialités sportives.
- . Une absence de formation et d'information dans les activités physiques traditionnelles, les habitus corporels sénégalais.
- . Une absence de sensibilisation aux problèmes pédagogiques dans le premier cycle d'études.
- . Un volume horaire hebdomadaire important en maîtrise (28 heures), ce qui limite le temps consacré à la recherche, et à la préparation du mémoire. Cet horaire dépasse d'ailleurs le quota prévu par les textes, aussi bien en licence (24 heures) qu'en maîtrise (22 heures) (les articles 17 et 19 du décret 82-84 fixant les programmes et horaires). Les emplois du temps fixés par les textes, ne sont pas toujours strictement respectés.
- . La création d'une cinquième année, a modifié considérablement l'organisation pédagogique du second cycle. Le contenu des options choisies par les étudiants a été amputé d'un aspect important et remplacé par une animation sportive. Le responsable de la pédagogie en cinquième année, en liaison avec les chefs de département des différents sports, cherche, actuellement, en avril 1985, à établir une liaison et une cohérence entre l'organisation pédagogique des 3ème, 4ème et 5ème années. Cela n'est rien d'autre qu'un équilibrage, rendu indispensable par la création artificielle d'une cinquième année.

4.2.3. Stratégie :

D'après le dictionnaire Larousse, c'est l'art de diriger un ensemble de dispositions. D'après Gaston Mialaret (54), elle "est la science ou l'art de combiner et de coordonner des actions, en vue d'atteindre un but. Elle correspond à une planification, pour parvenir à un résultat, avec propositions d'objectifs à atteindre et moyens envisagés pour y parvenir".

Nous allons examiner le fonctionnement de l'INSEPS et son organisation interne, afin de constater, s'ils sont conformes aux fonctions sociales assignées au professeur d'EPS (notre paragraphe 32) et à une stratégie clairement formulée.

4.2.3.1. Organisation de l'INSEPS :

L'INSEPS est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les organes de fonctionnement sont (66) :

- Le Conseil d'Administration, compétent pour tout ce qui concerne l'orientation générale de l'Institut en matière d'enseignement, la discipline générale, la situation matérielle et morale des étudiants, des enseignants, des chercheurs (extrait de l'article 4 du décret 79-1012).

Le Conseil Scientifique, est chargé de donner son avis sur toutes les questions relatives aux programmes d'enseignement, aux thèmes et programmes de recherches, aux calendriers des sessions de formation permanente (extrait de l'article 7).

Le Directeur est obligatoirement choisi parmi le personnel enseignant titulaire de l'Université, après accord des Ministres de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement Supérieur (Article 9). Il prépare

(54) Gaston MIALARE~~E~~ - Vocabulaire de l'Education - p 414-415.

(66) Décret 79-1012 du 30/10/79 fixant les règles d'organisation et du fonctionnement de l'INSEPS.

et exécute les décisions du Conseil d'Administration, assure la gestion administrative, financière, technique et pédagogique de l'Institut (extrait de l'article 10). Le Chef des services administratifs assiste ou remplace le Directeur dans ses tâches. L'organisation comptable est confiée à un agent comptable particulier, nommé par le Ministre des Finances. Le Conseil de discipline a compétence dans ce domaine particulier, à l'égard de tous les étudiants. Il propose des sanctions, graduées selon la gravité des fautes.

Le règlement intérieur précise principalement (67) que la présence au cours est obligatoire et que toute absence injustifiée entraîne des sanctions d'ordre financier et administratif (titre 3). De plus, le régime des études est l'externat. Les étudiants perçoivent des tenues de sport et des allocations dont le montant actuel est de 50.000 Francs CFA par mois pendant les trois premières années d'études, et de 60.000 Francs au cours de deux dernières (68). Enfin, un seul redoublement est autorisé par cycle d'études.

L'organisation pédagogique comprend trois divisions :

+ division des études :

- département éducation physique comprenant des sections, une par spécialité, Athlétisme, Gymnastique, Natation, Sciences biologiques, Sciences humaines, Sports collectifs, Sports de combat.
- département éducation populaire et sportive, à vocation inter-états africains ; assure la formation des inspecteurs de l'éducation populaire et des sports.

+ division de la recherche, ne fonctionne pas.

+ division de la formation permanente dont l'action est limitée, faute de crédits.

(67) arrêté n° 15-151 du 28/3/81 du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

(68) décret 81-297 du 28/3/81 fixant les allocations mensuelles d'études attribuées aux élèves professeurs d'EPS de l'INSEPS.

L'INSEPS dispose, en outre, d'un service de reprographie, d'un service de documentation, d'une bibliothèque, d'un service audio-visuel.

Le conseil des professeurs se réunit environ deux fois par mois, sous la direction du chef d'établissement ou du chef des services administratifs. L'examen des procés-verbaux, établis depuis 1977 révèle que les questions débattues y sont surtout d'ordre organisationnel (enseignement, examens, sport universitaire...).

L'approche pédagogique suppose que durant ses études, le professeur d'éducation physique reçoive une formation relative :

- au savoir académique : il doit posséder une bonne connaissance théorique et pratique de ce qu'il est appelé à transmettre ;
- au savoir-faire pédagogique : Il s'agit du savoir-enseigner, des techniques propres à la transmission du message pédagogique, du placement de la voix, de la construction d'un programme, d'un cycle, ou d'une séance, du traitement de la matière enseignée...;
- au savoir-être académique, c'est-à-dire au mode de penser, de relier les phénomènes, de discernement des informations essentielles à la façon de se situer. C'est, en quelque sorte, avoir une attitude de chercheur face à la connaissance.
- enfin, au savoir-être pédagogique, c'est-à-dire à la connaissance théorique et pratique des aspects relationnels du groupe au sein de l'institution, de l'importance des phénomènes affectifs, psychosociaux, sociologiques, etc...

Nous avons vu que, lors de la prolongation de la durée des études, la formation pédagogique a été concentrée sur la cinquième année. Il a fallu se conformer aux impératifs administratifs. La pédagogie pratique a été organisée dans deux grands stades de Dakar, accueillant des élèves pour l'enseignement de l'EPS. Au stade Iba Mar Dion, où

.../...

est implanté l'INSEPS dans de bonnes conditions matérielles, l'encadrement des élèves professeurs est très rapproché. Lors du premier trimestre, les effectifs scolaires utilisés sont limités à 20, un professeur de l'INSEPS suit un élève professeur. C'est la période de tutorat, centrée sur l'acquisition des mécanismes de base de la relation enseignant-enseigné et elle correspond à la grille d'observation n° 1 ci-après. La seconde période est centrée sur les contenus pédagogiques, la qualité de la préparation, le choix d'objectifs... Les effectifs d'élèves sont doublés. La grille d'observation n° 2 est utilisée par un encadrement moins nombreux ; un professeur pour trois élèves professeurs. Au stade Demba DIOP, les mêmes périodes et les mêmes grilles sont respectées. Mais les effectifs sont plus chargés, les conditions matérielles précaires, donc plus près de la réalité des lycées et collèges sénégalais. Un seul professeur encadre toute la promotion. La troisième période est sanctionnée par une inspection, semblable à celle des épreuves pédagogiques du CAPEPS, où la grille n° 3 est utilisée pour harmoniser la notation des juges.

.../...

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

Prénoms _____
Nom _____
Date _____

GRILLE D'OBSERVATION/NOTATION N° 1

PEDAGOGIE PRATIQUE 5è. ANNEE

C O M P O R T E M E N T S R E C H E R C H E S	O U I : 1	N O N : 0
<u>PREPARATION :</u>		
1. Les buts du cycle et de chaque séance sont précisés sur le cahier -----	1	0
2. Le stagiaire a préparé correctement sa leçon sur son cahier-----	1	0
3. Les remarques du conseiller sont notées et prises en compte par le stagiaire -----	1	0
<u>ORGANISATION :</u>		
4. Le stagiaire s'emploie à ce que tous les élèves soient en tenue d'EPS -----	1	0
5. Le groupe-classe est organisé en clubs stables -----	1	0
6. Des responsabilités sont attribuées aux élèves-----	1	0
7. L'espace de travail est correctement délimité et bien utilisé	1	0
8. Des ateliers ou groupes de travail sont mis en place-----	1	0
<u>COMMUNICATION :</u>		
9. Les buts de la séance sont communiqués au début du cours-----	1	0
10. Le stagiaire s'emploie à être vu et/ou entendu de tous-----	1	0
11. Les commandements sont fermes et efficaces -----	1	0
12. Les explications transmises sont concises -----	1	0
13. Les démonstrations sont correctement réalisées -----	1	0
14. Des corrections sont apportées à bon escient -----	1	0
15. Le retour au calme est l'occasion d'une évaluation du travail réalisé -----	1	0
<u>ATTITUDE :</u>		
16. La tenue de travail du stagiaire est convenable -----	1	0
17. Le stagiaire s'organise pour commencer le cours à l'heure --	1	0
18. Le stagiaire fait preuve d'autorité -----	1	0
19. Le stagiaire est dynamique -----	1	0
20. Le stagiaire a intéressé les élèves à son cours -----	1	0

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

Prénoms : _____
Nom : _____
Date : _____

GRILLE D'OBSERVATION/NOTATION N° 2

PEDAGOGIE PRATIQUE 5è. ANNEE

C O M P O R T E M E N T S R E C H E R C H E S	Méd.	Moy.	Bon
<u>PREPARATION :</u>			
1. Les objectifs éducatifs et spécifiques du cycle sont déterminés en fonction du niveau des élèves et des conditions générales de travail -----	1	2	3
2. Les objectifs de séance sont, pour un même thème, de difficulté croissante -----	1	2	3
3. La définition de ces objectifs est claire et précise -----	1	2	3
4. Les situations pédagogiques, exercices ou jeux, sont en adéquation avec les objectifs visés -----	1	2	3
5. Pour chaque situation, exercice ou jeu, des consignes précises et limitées sont prévues -----	1	2	3
6. Des formes jouées d'apprentissage sont utilisées -----	1	2	3
7. Les remarques du conseiller sont notées et prises en compte-----	1	2	3
8. Le stagiaire analyse sa séance (par écrit sur le cahier)-----	1	2	3
<u>COMMUNICATION :</u>			
9. Le stagiaire est toujours bien placé par rapport aux élèves	1	2	3
10. Les informations transmises sont utiles et adaptées-----	1	2	3
11. Le stagiaire vérifie que les informations transmises sont comprises -----	1	2	3
<u>REGULARISATION DU PROCESSUS ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE :</u>			
12. L'espace de travail est bien utilisé -----	1	2	3
13. Tous les ateliers sont le lieu d'un travail effectif -----	1	2	3
14. Des groupes de niveau sont mis en place en fonction des besoins -----	1	2	3
15. Le stagiaire agit sur les variables de la situation afin de l'adapter au niveau de réalisation des élèves -----	1	2	3
16. Des corrections sont apportées à bon escient -----	1	2	3
17. Les corrections apportées sont collectives puis individuelles -----	1	2	3

GRILLE D'OBSERVATION/NOTATION N°2 PEDAGOGIE PRATIQUE 5è. ANNEE

(Suite)

C O M P O R T E M E N T S R E C H E R C H E S	Méd.	Moy.	Bon
<u>REGULARISATION DU GROUPE</u>			
18. Des responsabilités sont attribuées aux élèves -----	1	2	3
19. La discipline est correctement réglée -----	1	2	3
20. Le stagiaire sollicite la participation active de élèves --	1	2	3

REINFORCEMENT des techniques de travail apprises lors de la
première période -----

/20

LE CONSEILLER,

I. N. S. E. P. S.

NOM -----

CLASSE ----- EFFECTIF: G. -----

DATE -----

F.

ACTIVITE/THEME :

OBSERVATIONS	ASPECTS NEGATIFS					ASPECTS POSITIFS				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. <u>CONTENU PROPOSE</u> (Fiche) - présentation - objectif (définition, pertinence) - adéquation des moyens - qualité de la progression (adaptation) - critères d'évaluation prévus.										
2. <u>CONDUITE DE L'ENSEIGNEMENT</u> - organisation du groupe (critères) - organisation du temps (rythme, durées répétitions) - organisation de l'espace (délimitation, utilis) - dosage (int, quant, adapt) alter. des efforts - modalités d'évaluation.										
3. <u>COMPORTEMENT DE L'ENSEIGNANT</u> - attitude (présentation, langage, placement, dynamisme...) - interventions (explication, démonstration, correction, aides, aménagement, relation, relation avec le GR et avec chacun) - capacité d'adaptation (disponibilité, autorité, démarche)										

Les élèves professeurs effectuent, depuis cette année, un stage en lycée, à Dakar, avec des élèves du second cycle, dans leur spécialité sportive et avec l'encadrement d'un professeur d'EPS de l'établissement. Nous verrons si cette formule s'avère satisfaisante. Elle avait été supprimée, depuis trois ans, en raison du manque de personnel qualifié dans les lycées, par rapport au nombre important d'élèves professeurs.

Mais cette cinquième année apparaît insuffisante pour une bonne formation pédagogique. Actuellement, nous l'avons vu, les responsables essaient d'orienter l'organisation pédagogique dans les deux options sportives en licence et maîtrise, afin d'améliorer le savoir-faire pédagogique des étudiants au commencement de l'année de formation professionnelle.

4.2.3.2. Modalités d'évaluation :

Des dispositions d'ordre général prévoient que :

- des examens partiels sont prévus en Février de l'année universitaire, pour le premier cycle d'études uniquement, et dans l'ensemble des disciplines. Les notes obtenues comptent pour le tiers dans la note finale obtenue au mois de juillet.
- les examens du premier cycle comprennent des épreuves écrites d'admissibilité, nécessaires pour accéder aux épreuves pratiques et orales dites épreuves d'admission.
- la note 10 sur 20 est exigée pour le passage au niveau d'études supérieur.
- la note 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire, sauf décision du Jury.
- une seconde session d'examen est organisée au mois d'octobre.
- Le jury des examens est constitué par les professeurs de l'Institut.

Le contenu détaillé des examens est le suivant :

EXAMEN DEUG STAP 1 *

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE			EPREUVES ORALES ET PRATIQUES		
NATURE DES EPREUVES	DUREE	Coeft	NATURE DES EPREUVES		
1°/- Anatomie	2 H.	2	A. Epreuves Orales		
2°/- Physiologie	2 H.	2	1. Anatomie	1	
3°/- Psychologie	3 H.	1	2. Physiologie	1	
4°/- Sociologie	3 H.	1	3. Psychologie ou sociologie (sort) -----	1	
5°/- Statistiques	2 H.	1	4. Langue vivante ou statistiques(sort) -----	1	
6°/- Langue vivante	2 H.	1	B. Epreuves pratiques :		
		8	1/- Athlétisme - Contrôle de performance en courses - sauts - lancers -----	4	
			2/- Jeux sportifs collectifs ; démonstration et jeu dans chaque sport pratiqué-----	4	
			3/- Sports aquatiques ; 2 parcours chronométrés de 50 mètres dans deux nages aux choix + 1 épreuve de sauvetage-----	2	
			4/- Sports de combat (lutte -judo) démonstration et compétition -----	2	
			5/- Gymnastique sportive -----	2	
					18

* Diplôme d'Etudes Universitaires Générales en Sciences et techniques de l'Activité physique et du Sport.

EXAMENS DEUG STAPS 2

EPRUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE			EPRUVES ORALES ET PRATIQUES	
NATURE DES EPRUVES	DUREEE	COEF.	NATURE DES EPRUVES	co-ef.
			<u>A - EPRUVES ORALES</u>	
1/- Anatomie	3 H.	2	1/- Anatomie	1
2/- Physiologie	3 H.	2	2/- Physiologie -----	1
3/- Psychologie	3 H.	1	3/- Psychologie ou sociologie	1
4/- Sociologie	3 H.	1	4/- Langue vivante ou statistique	1
5/- Statistiques	2 H.	1		
6/- Langue vivante	2 H.	1	<u>B - EPRUVES PRATIQUES</u>	
		8	1/- Athlétisme - Contrôle des performances -----	3
			Interrogation écrite ou orale	1
			2/- Jeux sportifs collectifs - Interrogation orale ou écrite Démonstration et jeu dans chacun des sports collectifs--	4
			3/- Sports aquatiques - Interrogation orale ou écrite, Démonstration et parcours du 100 m dans 2 nages au choix du candidat-----	2
			4/- Sports de combat (lutte, judo) interrogation orale ou écrite-démonstration compétition---	2
			5/- Gymnastique sportive - interrogation écrite ou orale. Présentation au sol et aux agrès au programme d'enchaînements gymniques----	2
				18

EXAMEN DE LICENCE EN STAPS

CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES DE LICENCE			CERTIFICAT DE SPECIALISATION		
NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF.	NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF
<u>1/- EPREUVES ECRITES</u> - Anatomie 2 H. 1 - Physiologie 2 H. 1 - Sciences humaines 4 H. 3 - Histoire de l'Education Physique et du Sport ----- 2 H. 1			<u>1/- EPREUVES ECRITES</u> + Sport collectif 2 H. 2 + Sport individuel 2 H. 2		
<u>2/- EPREUVES ORALES :</u> . Anatomie ou Physiologie ----- . Sciences humaines 1 . Histoire de l'EPS 1		9	<u>2/- EPREUVES ORALES ET PRATIQUES :</u> . Interrogation orale de Sport collectif ----- 1 . Interrogation orale de Sport individuel ----- 1 . Contrôle des performances et aptitudes physiques et démonstration -- 2 . Sport collectif) 2 . Sport individuel) 10		

EXAMEN DE MAITRISE EN STAPS

CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES DE MAITRISE			MEMOIRE DE MAITRISE	
NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF.	NATURE	COEF.
1/- <u>EPREUVE ECRITE PORTANT SUR LES PROBLEMES CONTEMPORAINS DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT :</u>	4 H.	4	Présentation du Mémoire -----	2
			Soutenance du Mémoire -----	1
				3
2/- <u>EPREUVES ORALES :</u>				
- Sciences humaines -----		2		
- Sciences biologiques		1		
- Méthodologie de l'EPS		1		
3/- <u>EPREUVES PRATIQUES ET ORALES</u>				
- Sport collectif -----		2		
- Sport individuel-----		2		
		12		

En dehors de cette évaluation sommative, qui revêt le caractère d'un bilan(69) et intervient après un ensemble de tâches constituant un tout, le contrôle continu est institué (70). Ces notes n'ont pas d'influence directe sur les examens mais permettent de suivre l'évolution du travail des élèves=professeurs. Cette évaluation formative a pour objet de les informer, ainsi que les maîtres, du degré de réussite atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un étudiant éprouve des difficultés d'apprentissage, en vue de lui faire découvrir les stratégies qui l'aideront à progresser (69).

Les examens partiels constituent, en quelque sorte, ce que B. Maccario (71) appelle une évaluation formative contaminée, puisque les notes qui y sont obtenues rentrent pour 1/3 dans la moyenne de l'examen final.

Que révèlent ces examens internes ?

- + Dans le premier cycle d'études, l'admissibilité montre le souci d'un bon niveau intellectuel, d'une aptitude à la réflexion écrite. Les professeurs d'EPS doivent faire preuve de qualités intellectuelles, prioritairement aux aptitudes physiques.
- + Lors de l'admissibilité, les sciences biologiques, ont, a elles seules, la même importance que les autres épreuves réunies.
- + Lors de l'admission, les épreuves théoriques ont presque la même importance que les épreuves pratiques. Ces dernières sont essentiellement quantitatives (réalisation de performances) dans le DEUG STAPS 1. L'année suivante, des démonstrations et interrogations sont introduites.

(69) G. De Landsheere - Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation - Paris PUF 1979.

(70) - Décret 82-84 du 25/1/82 fixant les programmes et horaires de l'INSEPS.

(71) - B. Maccario - Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS. p 40 Vigot - Paris 1982 - 222 pages.

- + Pour le second cycle, les sciences humaines ont une grande importance dans le certificat d'études supérieures de licence (CL). A elles seules, elles ont presque autant de poids que l'ensemble des autres épreuves écrites réunies. La spécialisation sportive est, ici bien mise en évidence. Le certificat de spécialisation comprend des épreuves théoriques et pratiques, dans un sport individuel et un sport collectif au choix du candidat.
- Pour le certificat d'études supérieures de maîtrise , il faut souligner la très grande importance de la seule épreuve écrite, portant sur les problèmes contemporains des APS. Celle-ci ne correspond pas à un cours particulier, mais le candidat doit y démontrer sa capacité à faire la synthèse des connaissances acquises en quatre années de formation. Depuis 1984-1985, des séminaires sont organisés sur des thèmes variés pour aider les étudiants à préparer cette épreuve . Le mémoire de maîtrise est le "cauchemar" de beaucoup d'étudiants. En effet, l'horaire hebdomadaire de travail est chargé (28 heures) les sujets sont souvent choisis trop tardivement, après de nombreuses hésitations. Cette épreuve semble révéler, pour certains, un plafond dans leurs possibilités intellectuelles et leur capacité de travail. C'est à ce titre qu'elle est capitale, car elle oblige l'étudiant à un effort, à un dépassement de soi qu'il est, à notre avis, salutaire de lui imposer. Ce travail marque la formation de l'étudiant, lui assure une caution universitaire et ouvre, pour les meilleurs, une porte vers la recherche en STAPS.
- + Pour les deux cycles d'études, les professeurs ont un poids considérable dans les divers examens. Ce sont eux qui notent leurs étudiants. Les copies sont cependant anonymes, et corrigées par deux personnes; les jurys d'épreuves orales sont aussi constitués de deux ou plusieurs membres.
- + La note éliminatoire de 5 sur 20, appliquée, sauf décision du jury, ~~constitue~~ ^{constitue} un seuil au dessous duquel il ne faut pas descendre, afin d'assurer une homogénéité de la formation.

.../...

+ les pourcentages de réussite aux examens sont, après les deux sessions, très élevés. Peu d'étudiants redoublent. Depuis la création de l'INSEPS, il y a eu très peu d'exclusions pour résultats insuffisants, une seule dans le second cycle.

4.2.3.3. Le recrutement des élèves professeurs :

Les épreuves du concours de recrutement sont les suivantes :

<u>Epreuves écrites :</u>	<u>Durée</u>	<u>coefficient</u>
- Commentaire de texte -----	2 H.	2
- Sciences naturelles -----	1 H.	1
- Tests psychotechniques -----	2 H.	1
		4
<u>Epreuves pratiques :</u>		
- <u>Athlétisme</u> :-----		2
• 60 m départ au pied ;		
• lancer poids 6 Kg sans élan ;		
• saut en longueur		
"d'empreinte à empreinte"		
• 2000 mètres.		
- <u>Gymnastique</u> -----		1
• Réalisation de l'enchaînement		
noté sur 20 aux épreuves physiques		
du baccalauréat - Plus deux		
petits enchainements basés sur la		
coordination motrice générale		
• grimper		
4 mètres bras seuls -----		0,5
• Un sport collectif au choix, noté		
en situation de jeu -----		1
		8,5

Les épreuves physiques ont la même importance que les épreuves intellectuelles. Dans ces dernières, le commentaire de texte prédomine. Cela souligne le prix attaché par le corps professoral et l'administration à une bonne qualité d'expression et à un bon niveau de réflexion du professeur d'EPS. Les sciences naturelles portent sur le programme de la classe terminale D. Les tests psycho-techniques, après avoir été simplement consultatifs entrent maintenant à part entière dans les épreuves écrites ; les tests utilisés sont de vocabulaire, d'orientation spatiale, de mémoire immédiate...

Les épreuves physiques d'athlétisme et de grimper ont été choisies de manière à révéler plus les qualités physiques du candidat que son bagage technique. La gymnastique et les sports collectifs doivent montrer, en plus des qualités physiques, l'éventuel acquis culturel, de l'école ou du club sportif.

De la création de l'INSEPS en 1977, à 1983, le nombre de places ouvertes au concours, a été de 25 à 35 pour un nombre de candidats, variant entre 60 et 100. La moitié environ d'entre eux échouant au baccalauréat, le taux de sélection était très faible. Depuis 1984, pour des raisons économiques, le gouvernement sénégalais a décidé de diminuer le rythme de recrutement de tous ses fonctionnaires, y compris des professeurs d'EPS. Au dernier concours de recrutement 200 candidats se sont présentés, pour 13 places. Il est cependant encore trop tôt pour dire si la qualité des sujets recrutés s'est améliorée.

Il est également difficile de dire, si les épreuves choisies sélectionnent effectivement le type de candidat que nous souhaitons retenir, c'est-à-dire d'apprécier l'efficacité de l'évaluation prédictive. Nous avons essayé, à l'aide des archives de l'INSEPS et du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de suivre les résultats de toute une promotion, depuis le concours d'entrée jusqu'à la notation pédagogique, un an après la sortie de la formation. Mais la jeunesse de notre établissement, l'absence d'archives organisées de 1977 à 1980 et le trop petit nombre de notes retrouvées ne nous ont pas permis d'établir une corrélation entre les résultats obtenus à tous les niveaux d'études.

.../...

4.2.3.4. Le Certificat d'Aptitude au Professorat d'EPS :

Ces épreuves, subies par les élèves professeurs en fin de cinquième année sont les suivantes : (72)

<u>Epreuves écrites :</u>	<u>Durée</u>	<u>coefficient</u>
1°/- Psycho-pédagogie générale -----	4 H.	2
2°/- Pédagogie de l'EPS -----	4 H.	3
3°/- Législation scolaire- déontologie -----	2 H.	1
		6
<u>Epreuves orales :</u>	<u>Durée</u>	<u>coefficient</u>
1°/- Présentation d'un dossier documentaire, dont le sujet sera déposé auprès du Directeur de l'INSEPS trois mois avant l'examen, et qui portera sur les méthodes ou les problèmes d'ordre général de l'enseignement secondaire ou de l'EPS -----		2
2°/- Présentation et défense d'une fiche de préparation de leçon, pouvant mettre en oeuvre la technologie de l'EPS. Préparation une heure : entretien avec avec le jury 30 minutes.		3
3°/- Histoire des méthodes d'EPS - Préparation une heure - entretien avec le jury 30 minutes-----		2
4°/- Moyenne des notes de travail à l'INSEPS -----		2

L'obtention de la note 10/20 à ces épreuves théoriques permet l'accès à celles de pédagogie pratique que comprennent :

(72) Décret 81-639 du 6/7/81 instituant le certificat d'Aptitude au professorat d'EPS.

	<u>Coefficient</u>
- deux séances d'enseignement, dans deux activités différentes avec deux classes différentes, au choix du jury -----	2
- la note de stage pédagogique -----	2
	4

Sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu la moyenne de 10/20, à l'ensemble des épreuves • Une note comprise entre 9 et 10 donne lieu à délibération du jury. Une note inférieure à 7/20 est éliminatoire après décision du jury.

La composition de celui-ci comprend, outre quelques professeurs de l'INSEPS, des professeurs d'EPS, conseillers pédagogiques, Inspecteurs pédagogiques, un représentant de la Fonction Publique, un représentant du Ministère de l'Education Nationale.

Un candidat ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen. Car il s'agit bien d'un examen, et non d'un concours. L'entrée d'un nombre donné d'élèves professeurs à l'INSEPS, entraîne l'ouverture du même nombre de postes budgétaires à la sortie.

Beaucoup d'élèves professeurs d'EPS français souhaiteraient la même situation !... D'autant plus que les candidats qui échouent sont intégrés dans la fonction publique comme professeurs adjoints d'EPS.

Dans la liste des épreuves, on peut noter l'importance accordée à la note de travail (coefficient 2), qui est la moyenne de nombreuses notes acquises en cinquième année mais aussi en troisième et quatrième année en pédagogie, dans les options et les cours de polyvalences.

Le taux de réussite à cet examen, après quatre sessions en 1980,82, 1983,84, est de 88 %. Nous pensons que, après cinq années de formation, et les étapes successives à franchir, il devrait être de 100 %. Les 12 % d'échec s'expliquent peut-être par une trop grande perméabilité en aval de la formation, notamment concernant les

.../...

exigences relatives à la qualité de l'expression écrite, mais ce n'est là qu'une hypothèse, que nous pourrions vérifier, en comparant les notes obtenues en sciences humaines, dans le premier cycle, à celles obtenues dans le second cycle.

4.2.3.5. Les élèves professeurs en formation à l'INSEPS :

Nous allons, succinctement essayer de situer la population étudiante actuelle à l'INSEPS, en nous appuyant sur un mémoire de maîtrise en STAPS que nous dirigeons pour la session 1985 (73), et n'est, d'ailleurs, pas encore terminé. Sur une population de 104 étudiants, répartis comme suit, année universitaire 1984-1985, A. COLY a recueilli 72 réponses à un questionnaire envoyé à tous. Les objectifs en étaient : situer socialement la population des étudiants de l'INSEPS, leur niveau de motivation pour les APS, leur intérêt pour les études en STAPS.

EFFECTIF DES ELEVES-PROFESSEURS DE L'INSEPS 1984-1985 :

ANNEE DE FORMATION	GARÇONS	FILLES	ETRANGERS	TOTAUX
PREMIERE	15	0	2	17
DEUXIEME	19	2	2	23
TROISIEME	23	2	0	25
QUATRIEME	19	0	0	19
CINQUIEME	17	3	0	20
TOTAUX	93	7	4	104

Les points importants sont les suivants ;

(73) A. COLY - Mémoire de Maîtrise en STAPS- INSEPS-Dakar, 1985.
"Recrutement et formation du professeur d'EPS à l'INSEPS"

- + la répartition ethnique est voisine des statistiques nationales.
 - + le choix des études est guidé, par ordre d'importance, par le goût des APS, par hasard, c'est une occasion de gagner sa vie, d'échapper au chômage, le goût du plein air, de l'encadrement de la jeunesse.
 - + 48,5 % estiment que la profession est un rouage social peu important, négligeable, 40,2 % estiment le contraire.
 - + 31 % seraient prêts à changer d'orientation,
 - + beaucoup d'étudiants ont pratiqué le sport au niveau scolaire ou non, mais peu ont atteint le niveau régional ou national. Les sports pratiqués, sont, par ordre d'importance, le football, l'athlétisme, le handball, le basket-ball, le volley-ball.
- Cela montre un niveau de motivation assez faible chez la moitié d'entre eux.
- + les études sont jugées difficiles par la moitié des étudiants. Les conditions de vie, imposées par le régime d'études en externat, accentuent les difficultés : logement, transport, nourriture, travail personnel...
 - + 32 % sont satisfaits de leurs études, 32 % ne le sont pas - Les autres n'ont pas répondu . Il semble que les non satisfaits soient ceux qui ont un faible niveau de motivation.

Nous ne pouvons nous appesantir davantage sur cet intéressant travail car, bien que le premier dépouillement soit terminé, il reste à l'étudiant toute l'exploitation à établir.

4.2.3.6. Le corps professoral :

Pour l'année universitaire 1984-1985, le corps professoral est ainsi constitué ;

- Un docteur de 3ème cycle en Sciences de l'Education ;
- Un professeur agrégé d'EPS ;
- Dix professeurs certifiés d'EPS,
- Un professeur de judo.

Ces 13 personnes sont des assistants techniques français.

Trois possèdent un diplôme d'études approfondies en Sciences de l'Education • Leur moyenne d'âge est d'environ 43 ans.

- 6 professeurs certifiés d'EPS sénégalais (dont 3 anciens élèves professeurs de l'INSEPS). Ils sont beaucoup plus jeunes.

Depuis la création de l'INSEPS, l'effectif de l'assistance technique est assez stable, celui des professeurs sénégalais croît chaque année. Progressivement, la relève de l'assistance technique va être assurée.

Le recrutement actuel est guidé par l'expérience dans les diverses spécialités sportives et de bonnes références professionnelles.

Un certain nombre d'heures de cours est assuré par des professeurs sénégalais vacataires, rémunérés en heures supplémentaires, sur le budget de l'institut. L'importance de cette forme d'enseignement pose des problèmes financiers à l'institut. L'ensemble des Sciences biologiques, 20 heures hebdomadaires, est enseigné par des médecins professant à la Faculté de Médecine. En outre, 4 heures d'anglais, 4 heures de statistiques, 4 heures de sociologie sont assurées chaque semaine dans le premier cycle, 2 heures de psycho-pédagogie générale en cinquième année. Soit un total de 34 heures représentant 23,8 % du volume horaire total. En dehors des aspects financiers, cet enseignement, assuré par des intervenants extérieurs à l'établissement pose quelques problèmes. Ces enseignants ne sont pas intégrés à l'équipe de professeurs permanents ; ils ne se connaissent même pas, ils n'assistent jamais aux réunions de professeurs où sont débattues les questions d'enseignement ; bien souvent, ils ne peuvent venir aux délibérations de jury d'examen. L'optique de ces enseignants et on ne saurait trop le leur reprocher personnellement, est liée à leur formation d'origine. La liaison avec l'EPS et ses problèmes n'est pas réalisée. Si l'on se réfère au choix des sujets de mémoire de maîtrise en STAPS, peu d'entre eux ont trait aux sciences biologiques et encore moins s'appuient sur des bibliographies anglo-américaines ou sur des études statistiques sérieuses.

.../...

Quant à l'équipe pédagogique, constituée par les professeurs permanents, nous sommes mal placé pour la juger, étant à l'intérieur du système. Nul doute que l'établissement d'un sociogramme, serait révélateur !... Peut-on vraiment parler d'équipe, alors que, grossièrement, trois tendances semblent se dégager, l'une pro-sportive, l'autre pro-universitaire et la troisième individualiste, liée à des personnalités marquées. L'ambiance générale est relativement bonne, chacun assurant les tâches qui lui sont imparties.

4.2.3.7. Eléments de réflexion sur la stratégie :

La stratégie qui se dégage de l'ensemble des points que nous venons d'exprimer ne fait l'objet d'aucune étude préalable. C'est là un fait à souligner. Nous avons, à postériori, essayé de voir quelle pouvait être cette stratégie, en analysant le fonctionnement de l'INSEPS. Les points dominants sont les suivants :

- L'ensemble des études est très structuré ; très contrôlé. Chaque année se termine par un examen, des contrôles partiels sont exigés, le corps professoral doit déposer des plans de cours... Il y a une forte prégnance de l'administration et du corps professoral.
- le fonctionnement de l'INSEPS est conçu, de façon à faire acquérir aux élèves professeurs de "bonnes habitudes", exactitude, présence, travail personnel, contrôle des résultats. On retrouve là le souci d'une école de formation fort différente d'une Université, beaucoup plus libre.
- Le taux de réussite du concours d'entrée, était jusqu'en 1983, assez élevé, donc la sélection faible. Cependant, le taux de réussite aux divers examens de l'INSEPS approche de 100 %. Cela souligne-t-il la validité du caractère prédictif du concours de recrutement ? la prégnance et l'efficacité des études ? une situation précaire de l'emploi, la facilité des examens ?...

.../...

- Un souci constant de l'acquisition d'un bon niveau intellectuel, de qualités d'expression écrite et orale domine toutes les études : importance du commentaire de texte au concours d'entrée, admissibilité dans le premier cycle, rédaction d'un mémoire en maîtrise... les exemples abondent.
- Le souci de formation pédagogique est très tardif. En cinquième année, les mécanismes de base de la relation pédagogique devraient déjà être maîtrisés.

Il faut cependant regretter que la stratégie n'ait pas fait l'objet d'une réflexion collective préalable, d'une formulation écrite. Comment pourrait-elle, alors être soumise à évaluation ? A la création de l'INSEPS, en 1977, le corps professoral et l'administration, se sont plutôt préoccupés du contenu des études. La pression du fait quotidien immédiat, locaux, programmes, budget... a occulté, semble-t-il, ce problème.

Il apparaît maintenant indispensable en 1985, alors que les difficultés concrètes immédiates sont résolues, d'affiner, d'ajuster la formation en fonction d'un projet cohérent, s'appuyant sur une stratégie clairement exprimée.

4.3.

Premier bilan de la formation à l'INSEPS :

Il est difficile à établir, en raison du manque de recul dont nous disposons. Nous allons cependant nous appuyer sur le procès-verbal d'une réunion qui a regroupé, en Avril 1983, quelques professeurs d'EPS des promotions 1976-1980 et 1977-1982 et le corps professoral de l'INSEPS. Nous tenterons, par ailleurs, de relier les neuf principes fondamentaux de toute formation, définis par le professeur Mialaret (54), à la réalité de la formation reçue à l'INSEPS.

(54) - G. MIALARET - Traité des Sciences Pédagogiques - Tome 7

De la réunion-bilan évoquée ci-dessus, sont ressortis les points suivants :

- + S'agissant de la fonction d'enseignement, les jeunes professeurs ont déploré le contact tardif avec les problèmes pédagogiques, l'insuffisance des cours de polyvalence, leur manque d'harmonisation selon les disciplines, une utilisation insuffisante des moyens audiovisuels, la nécessité d'élever le niveau de pratique dans les différents sports. Il a été proposé, pour remédier à cela, de rendre obligatoire la participation aux cours de polyvalence et de sanctionner cet enseignement lors des épreuves de licence et de maîtrise ; de continuer ces polyvalences en cinquième année, selon les thèmes choisis par les élèves professeurs. Tous ces points sont, actuellement, en 1985, en application, sauf l'inclusion d'épreuves pédagogiques dans les examens de licence et de maîtrise. La lourdeur des procédures administratives et les instructions ayant amené la création de la cinquième année n'ont pas permis l'application de cette recommandation.
- + Quant à la fonction d'encadrement, les jeunes professeurs ont rencontré des difficultés dans l'animation de l'association sportive de leur établissement, par manque d'informations. Dans le secteur du sport extra-scolaire, leur compétence a été parfois mise en doute. Ils ont proposé que les deux options choisies soient hiérarchisées, l'une étant plus approfondie que l'autre. Le premier point a été résolu ; l'association sportive de l'INSEPS est, désormais, prise en charge par les étudiants. Ils assurent l'organisation des matchs, l'établissement des licences, des calendriers, problèmes d'arbitrage... Le second point, relatif aux options, n'a pas été résolu, l'administration estimant devoir maintenir, sur le même plan, un sport collectif et un sport individuel.

Certaines affectations à des postes particuliers, professeur d'Ecole Normale, conseiller pédagogique, ont posé problème à quelques jeunes collègues. Mais l'INSEPS ne peut, actuellement,

assurer une formation spécifique, à leur intention. Des stages ont été proposés. Ils n'ont pas, à ce jour, été organisés.

+ la fonction administrative d'un professeur est indispensable, afin de pouvoir évoluer avec aisance et efficacité dans le système éducatif. La formation administrative a été jugée trop générale, du fait même de la personne chargée de ce cours, un inspecteur général d'état en retraite. Ce cours est désormais, assuré par un professeur d'EPS sénégalais, entraîneur de foot-ball de haut niveau, ayant une assez longue expérience professionnelle.

La formation permanente est ressentie par tous comme une nécessité. Les actuelles cellules d'animation pédagogique des lycées et collèges ne fonctionnent pas, par manque de motivation d'une grande partie du personnel enseignant l'EPS. La première promotion est sortie, depuis bientôt cinq ans, mais aucun stage n'a été organisé, ni par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ni par la division de la formation permanente de l'INSEPS. Il semble que, à la base, la demande soit insuffisante et que, au sommet, les moyens financiers très limités.

Certains mesures ont donc pu être prises, notamment celles qui ne touchaient pas aux textes fondamentaux régissant l'INSEPS. Pour les propositions à caractère plus radical, remettant en cause les options de formation, l'administration a jugé préférable d'attendre d'avoir plus de recul, pour mettre en œuvre un réajustement, long et difficile, de la législation actuelle.

Telles sont les remarques formulées en avril 1983, et les modifications qui ont pu intervenir depuis lors. Celles-ci sont, généralement, à caractère interne et liées à la jeunesse de l'Institut. Au fil de son évolution temporelle, l'organisation administrative et pédagogique s'affine progressivement, et cela ne peut que continuer.

.../...

Nous voudrions, dans la seconde partie du bilan de la formation actuelle, voir si les principes fondamentaux de toute formation que propose le professeur Mialaret, sont respectés. Or, à notre avis, certains ne le sont pas. Il s'agit surtout du lien avec la formation antérieure des étudiants. Ceux-ci proviennent d'horizons très divers, anciens étudiants en sciences, ou en lettres, sportifs assidus ou occasionnels, anciens enseignants d'EPS ou instituteurs, jeunes élèves sortis du lycée... Le premier cycle devrait pouvoir, grâce à une certaine individualisation de la formation, s'appuyant sur l'évaluation formative, prendre en compte cette diversité, en organisant un système de rattrapage, afin que les étudiants puissent être suivis, là où ils éprouvent des difficultés. Une sensibilisation aux problèmes de l'enseignement de l'EPS, devrait être entreprise dans le premier cycle. Ce nivellation permettrait, dans le second cycle, une articulation plus homogène entre la formation générale et pédagogique. Un second principe non respecté est celui de l'association de professeurs compétents en exercice. Ceux-ci sont peu nombreux, souvent trop jeunes. S'ils sont compétents, l'administration centrale les affecte à des écoles de formation de formateurs, ou à des postes administratifs, Conseillers pédagogiques, inspecteurs pédagogiques... Il est même difficile, nous l'avons vu, d'envoyer des élèves-professeurs en stage dans les lycées et collèges ; trop peu peuvent les suivre utilement. La formation permanente dans la réalité, n'existe pas. Ce troisième principe n'est donc pas respecté, de même que le quatrième, relatif à la diversité des systèmes de formation. Il existe au Sénégal, comme en France un grand nombre d'instituts pédagogiques, pour l'enseignement général, pour l'enseignement technique, commercial, agricole... Pour l'EPS, il y a deux centres de formation de cadres. La diversité de formation de tous les éducateurs est patente et il n'est pas, à notre connaissance, envisagé une quelconque uniformisation.

D'autres principes sont partiellement respectés. Si la liaison pédagogie théorique et pédagogie pratique est réalisée en cinquième année, elle l'est moins en licence et maîtrise, compte-tenu de la diversité des spécialités sportives et des orientations prises par les professeurs.

.../...

Trois principes nous semblent respectés :

- . l'isomorphisme entre la formation reçue et à transmettre, toutes deux fondées sur la méthode sportive .
- . le niveau culturel de base suffisant
 - baccalauréat - permettant d'assurer une bonne formation théorique et pédagogique.
- . le principe déontologique du respect de l'élève, qu'il ne faut pas considérer comme un "cobaye".

Un institut de formation est une structure vivante, évoluant, s'adaptant aux conditions générales. L'approche systémique montre qu'un élément qui se transforme modifie le fonctionnement de l'ensemble. Ainsi allons-nous maintenant essayer de voir ce qu'il nous paraît souhaitable de faire évoluer, et quelles en seraient les conséquences sur le fonctionnement général.

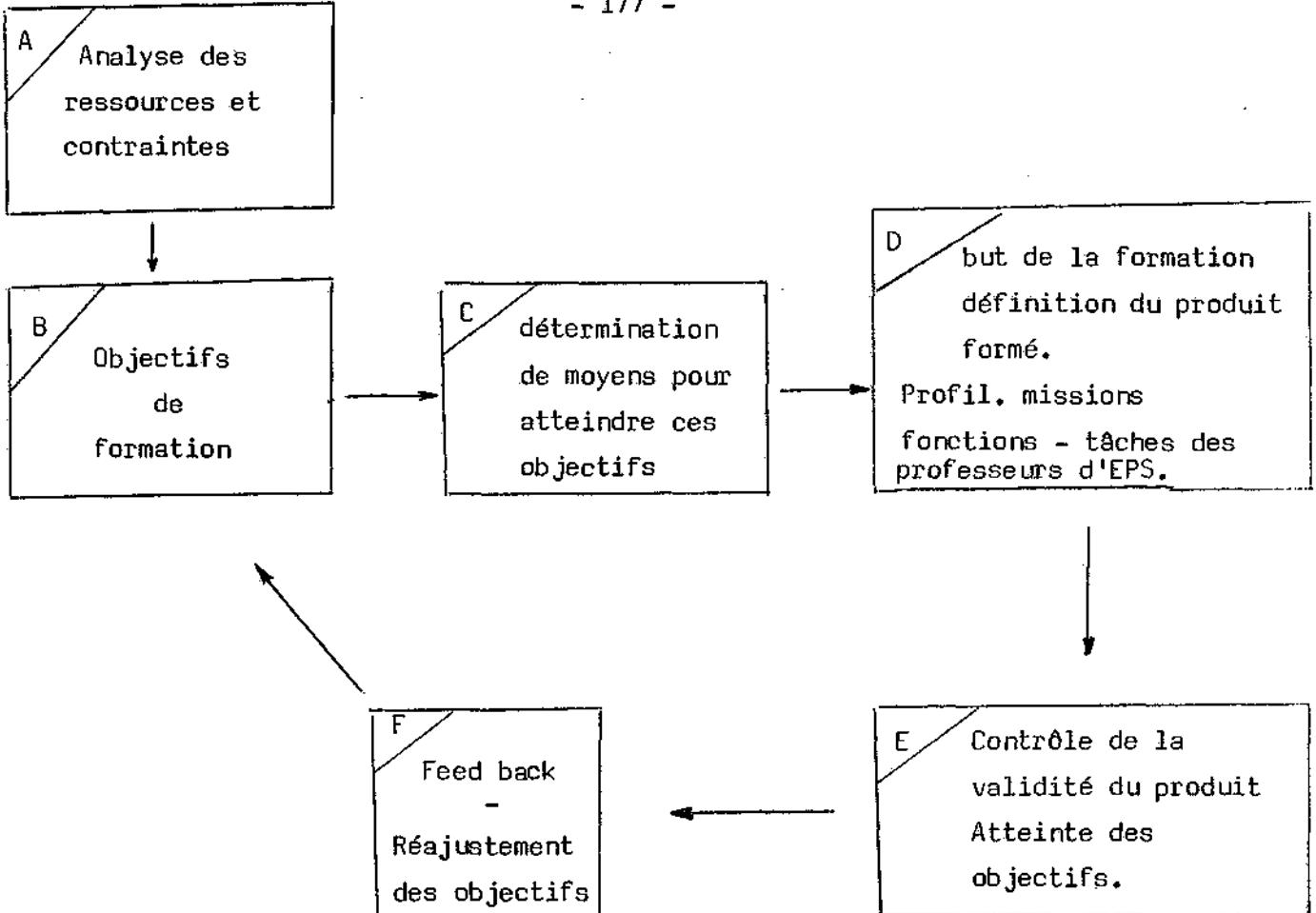
4.4.

Evolutions possibles de la formation :

Nous allons envisager deux cas.

Dans un premier temps, nous considérons que les déterminations sociales actuelles de notre modèle, sont fixées. Le professeur d'EPS est, comme actuellement, formé pour intervenir auprès d'un public, d'enfants et d'adolescents, scolarisés de la classe de sixième à la terminale. Nous allons définir clairement, et au préalable, cette fois-ci, la stratégie de formation à mettre en place, pour former un professeur qui réponde au profil et fonctions, tâches et missions qui lui ont été assignées. La stratégie, ainsi définie constitue l'ossature du projet pédagogique du département professeur d'EPS de l'INSEPS. Elle peut se schématiser ainsi et devrait être déterminée par l'ensemble des personnels concernés ; professeurs d'EPS, inspecteurs pédagogiques, conseillers pédagogiques, professeurs de l'INSEPS et administration.

.../...



. Stratégie de formation :

Nous avons eu l'occasion, précédemment, de nous appesantir sur les points A et D - Nous présentons maintenant, sous forme de tableau, les objectifs de formation (B) et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à leur réalisation (C).

OBJECTIFS DE FORMATION	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
<p>Créer de bonnes habitudes de travail, Assiduité, ponctualité - Quantité et qualité du travail fourni. Développement de l'aptitude aux expressions orale et écrite.</p>	<p>Contrôle systématique assiduité, ponctualité (obligation) - Evaluation formative et contrôle trimestriel sur fiche. Etablissement d'un profil de l'étudiant sur les plans physique, intellectuel, attitude générale (activité, dynamisme...) pendant les cinq années. Nomination d'un professeur principal par promotion.</p>
<p>Créer l'habitude de lire et de se documenter.</p>	<p>Constitution de fiches de lecture dans le premier cycle- travail de recherche bibliographique dans le second cycle.</p>
<p>Parvenir à un haut niveau de moti- vation professionnelle - Ne pas se contenter du simple horaire hebdo- madaire de cours.</p>	<p>Difficulté de prédiction au concours de recrutement (passé sportif - encadrement de mouvements de jeunes ?) Utiliser une partie des congés scolaires pour encadrer les clubs sportifs,des colonies de vacances.</p>
<p>Savoir se situer dans les systèmes éducatif et sportif, faire évoluer la norme. Entretenir et créer les conditions de travail, faire preuve d'initiative.</p>	<p>Stages d'imprégnation dans le 1er cycle, visite de lycées, de direc- tions jeunesse et sports, direction de l'enseignement primaire, de clubs sportifs... établissement de rapports de stage notés. Création à l'INSEPS d'un atelier de réparation et fabrication de matériel pédagogique simple.</p>

OBJECTIFS DE FORMATION	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
	<p>Entretien et traçage des lieux de travail par les élèves professeurs.</p> <p>Maîtrise et 5ème année- Stages pédagogiques en situation.</p> <p>Organisation de l'association sportive, de l'INSEPS et quelques lycées, par les élèves professeurs.</p>
<p>Parvenir à un bon niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de pratique pédagogique - de pratique physique - aptitude physique générale et de pratique sportive. - de connaissances théoriques générales liées aux APS et à leur enseignement. 	<p>Sélection au concours de recrutement ; exiger la moyenne aux épreuves théoriques et aux épreuves physiques.</p> <p>Evaluation formative et sommative dans l'optique de la profession.</p> <p>Contrôle systématique du niveau d'expression écrite et orale dans le premier cycle.</p> <p>Préparation physique généralisée dans le 1er cycle. Prévoir un système de rattrapage pour les défaillants.</p> <p>Rédaction d'un mémoire de maîtrise en STAPS.</p>
<p>être capable d'évaluer l'efficacité d'un enseignement, de concevoir, réaliser et d'évaluer un projet pédagogique.</p>	<p>isomorphisme entre la formation reçue à l'INSEPS, et celle dispensée dans les lycées et collèges.</p> <p>Liaison entre les professeurs de l'INSEPS, les conseillers pédagogiques (possibilité d'intervertir périodiquement ces fonctions).</p>

OBJECTIFS DE FORMATION	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
<p>être capable de se situer par rapport aux pratiques corporelles traditionnelles, et utiliser ces valeurs dans l'enseignement des APS.</p>	<p>Créer une section d'enseignement relative à ces activités.</p>

Ce tableau présente schématiquement les orientations que nous souhaitons voir donner à la formation des professeurs d'EPS. Si les objectifs sont atteints, le "produit formé" doit-être conforme aux buts fixés (D). Les professeurs ont-ils les aptitudes et comportements recherchés ? La validité de la stratégie (E) est contrôlée par ceux qui ont été chargés de la mettre en place. Elle doit être réajustée selon les constatations observées sur le terrain (F). La boucle systémique est ainsi fermée.

Dans cette première partie, relative à l'évolution de la formation actuelle, nous devons souligner les trois points suivants :

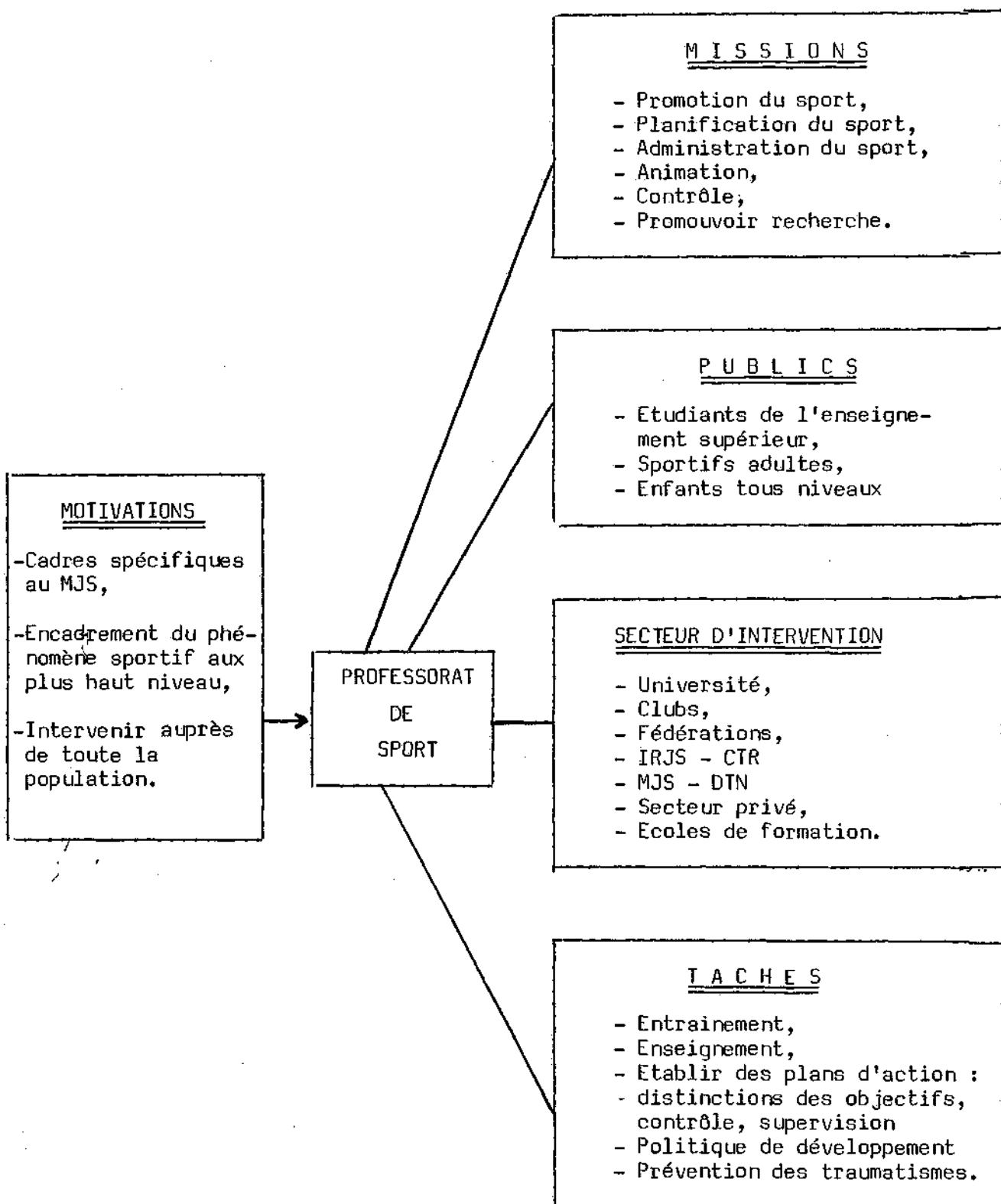
- la totalité des cours doit pouvoir être assurée par des professeurs d'EPS, disposant à la fois de l'expérience professionnelle et du niveau de connaissances suffisant. Ainsi, en sciences biologiques, statistiques, langue vivante, sociologie, disciplines enseignées par des professeurs vacataires, extérieurs aux aux problèmes de l'enseignement de l'EPS, faut-il prévoir la formation, à l'étranger si nécessaire, de professeurs d'EPS sénégalais pour dispenser ces cours.
- Il est souhaitable de recruter davantage de professeurs d'EP femmes. Elles seules peuvent faire évoluer leur propre condition et promouvoir l'APS des femmes dans la société sénégalaise imprégnée de traditions et de tabous. On sait l'importance du rôle de la femme dans l'évolution d'une société.
- la formation doit-être, dès que cela est possible, assurée par des professeurs d'EPS sénégalais. C'est l'aboutissement logique d'une coopération bien comprise.

Dans un second temps et en nous aidant du modèle d'analyse systémique de la formation des professeurs d'EPS, nous allons faire varier un ou plusieurs éléments des déterminations sociales actuelles et en voir les conséquences sur le fonctionnement d'ensemble du système.

Nous présenterons un exemple pour illustrer notre démarche. Il s'agit d'un projet, en cours d'élaboration, pour la formation, à l'INSEPS, d'un professeur de sport ou technicien supérieur du sport. Nous ne nous étendrons pas sur les motivations, explicites ou implicites, de cette formation, quelques contraintes d'ordre politique nous échappent certainement. Nous savons que les professeurs d'EPS interviennent à tous les niveaux du sport sénégalais et qu'une telle mission aurait pu lui être assignée.

En effet, faisons varier dans notre modèle, les missions (Cf pages suivantes). Les publics, secteurs d'interventions et tâches se modifient en chaîne. Des compétences demandées différentes entraînent un changement des objectifs de formation. Il en va de même pour la sélection des candidats, à l'entrée et à la sortie du cursus de formation.

.../.



- * M.J.S. Ministère de la Jeunesse et des Sports,
* I.R.J.S. Inspection Régionale de la Jeunesse et des Sports,
* C.T.R. Conseiller Technique Régional,
* D.T.N. Directeur Technique National.

OBJECTIFS DE FORMATION

I. Entraîner à tous niveaux :

- 1.1. Etablir des progressions de travail
- 1.2. Maîtriser la relation d'entraînement,
- 1.3. Utiliser les méthodes modernes d'entraînement,
- 1.4. Prévenir les traumatismes,
- 1.5. Maîtriser les facteurs de la performance,
- 1.6. Assurer une recherche.

COMPÉTENCES :

1. Entraîner à tous les niveaux,
2. Concevoir et organiser un plan de développement de la spécialité,
3. Assurer une formation de formateurs.

II. Concevoir et organiser...

- 2.1. Recueil et analyse des données,
- 2.2. Identifier et formuler des objectifs de développement,
- 2.3. Prévoir une stratégie, planifier à court, moyen, long terme,
- 2.4. Mise en place de dispositifs d'action, superviser,
- 2.5. Evaluer, réguler, contrôler les dispositifs.

III. Assurer une formation formateurs

- 3.1. Concevoir un plan de formation,
- 3.2. Diriger une formation,
- 3.3. Evaluer des actions de formation.

CONTENU :

1. Entraîner à tous les niveaux :
 - 1.1. Etablir un programme de travail : Méthodologie de la spécialité.: facteurs psycho-socio, physiologiques et biomécaniques.
 - 1.2. Maîtrise de la relation d'entraînement,
 - . sociologie du sport,
 - . psychologie du sportif,
 - . Psycho-pédagogie de l'entraînement.
 - 1.3. Utiliser méthodes et techniques modernes d'entraînement,
 - . méthodologie, technologie de l'activité,
 - . diriger un entraînement (pratique),
 - . moyens audio-visuels.
 - 1.4. Prévenir des traumatismes :
 - . traumatisme de la spécialité,
 - . troubles psycho-sociaux du sportif.
 - 1.5. Maîtriser les facteurs de la performance :
 - . Approche biologique des facteurs de la performance
 - . Approche technique, technologique des facteurs de la performance,
 - . Recherche de moyens techniques susceptibles de favoriser le développement de la spécialité.
 - 1.6. Méthodologie de la recherche :
 - 1.7. Diriger une séance d'entraînement.

.../...

2. Concevoir un programme de développement d'une discipline sportive :
(Ressources et contraintes)

2.1. Recueil et analyse des données :

- . le mouvement sportif national et international (rappel)
- . les méthodes d'analyse et de recueil de données
(cf. sociologie du sport au Sénégal).

2.2. Identification et formulation des objectifs de développement à court, moyen et long terme.

III. Assurer une formation de formateurs :

- 3.1. Concevoir un plan de formation cf. §2,
- 3.2. Diriger une formation de formateurs cf. §1,
- 3.3. Evaluer des programmes d'action ou de formation cf. §3.

.../...

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Concours direct

NIVEAU : Maîtrise universitaire
(titulaire)

âge
limite : 28 ans

- . Curriculum -Vitae détaillé du vécu sportif
(pré-sélection des dossiers)
- . Niveau exigé : international
ou entraîneur
2ème degré.
- . Visite médicale d'aptitude physique

EPREUVES PRATIQUES

Démonstration dans la spécialité-coef.2

Commentaire et analyse d'un geste sportif ou d'une séquence de jeu-coef.2

EPREUVES THEORIQUES

PROBLEMES CONTEMPORAINS DES APS

Niveau connaissance Ecrit- coef.2

Attention par rapport au mouvement sportif.

Connaissance dans la spécialité coefficient 4)

Sciences biologiques liées au problèmes de la pratique sportive coefficient 3.

- Préciser le niveau exigé et prévoir un programme.

ENTRETIEN

Sur les problèmes liés aux Activités physiques et au sport.

Juger

- personnalité, capacité de réaction face à des problèmes posés, facultés d'analyse, aptitude à la communication (coefficient 2).
- Connaissance du phénomène sportif.

Note éliminatoire : 7/20

Concours professionnel

25 %

réservé à la catégorie B
(préciser) + 2ème degré.

REPARTITION HORAIRES

L'ENTRAINEMENT 29 H. X 30 semaines : 870 H. PROBLEMES ORGANISATIONNELS

690 Heures	80 %	20 %	180 Heures
------------	------	------	------------

65 % théorie	35 % pratique
450 Heures	240 Heures

Soit :

8 heures/semaine

- Sciences humaines :
 - 4 H./semaine
 - socio du sport,
 - psycho dû sport,
 - psycho-péda de l'entraînement,
 - psycho-pathologie du sport,
 - psycho-génétique.

Méthodologie et Technologie :
de la spécialité : 6 Heures/semaine

- Sciences biologiques : 3 H./semaine
 - facteurs biomécaniques,
 - notion de traumatologie du sport.
 - Méthode de la recherche : 2 H./semaine

15 H/semaine

= 450 heures

240 heures

180 houses

EXAMEN FINAL DE TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPORT

ADMISSIBILITE :

- 4 épreuves écrites
- Note de travail continu.

ADMISSION :

- 2 épreuves orales,
- 2 épreuves pratiques,
- 1 dossier,
- Note de stages.

E P R E U V E S	DUREE	Coef
1. Epreuve portant sur les sciences humaines dans leurs relations aux problèmes de l'entraînement et de la compétition -----	4 H.	1
2. Epreuve relative aux données méthodologiques et technologiques de la spécialité -----	4 H	2
3. Epreuve portant sur les sciences biologiques appliquées à la pratique sportive -----	3 H.	1
4. Rédaction d'un projet après étude d'un dossier entrant dans le cadre des attributions du technicien -----	4 H.	1
5. Contrôle continu des connaissances -----	-	1
6. Présentation d'un dossier de recherche sur un thème se rapportant à la spécialité -----	15 H.	6
7. Présentation d'un projet à partir de l'étude d'un cas entrant dans le cadre des attributions du technicien -----	Préparation 2h. Présentation 30' Entretien 30'	1
8. Présentation d'un contenu d'entraînement -----	Préparation 2h. Présentation 30' Entretien 30'	1
9. Direction d'un entraînement suivi d'un entretien	Préparation 2h. Présentation 30' Entretien 30'	1
10 Démonstration et analyse d'un élément technique et/ou tactique de la spécialité -----	-----	1
11. Note de synthèse des stages effectués : . comme entraîneur : à 3 niveaux : sélection - club - jeunes ----- . comme entraîneur de 2 stages de formation (entraîneur, officiel) -----	-----	1

Ce professorat de sport a été orienté au départ, par un changement assigné à la mission des professeurs d'EPS. Tout le contenu des éléments du modèle a alors varié, entraînant une modification de tout l'ensemble.

Nous avions déploré précédemment le faible public pris en charge par les professeurs d'EPS, 16 % environ d'une tranche d'âge de 11 à 22 ans. La mission du professeur de sport lui permet d'agir sur toute la population (si, toutefois, il dispose de moyens pour assurer efficacement son travail).

Nous pourrions proposer d'autres modifications dans les déterminations sociales. Les secteurs d'enseignement pré-scolaire et élémentaire, premiers étages du système éducatif ne prennent pas en charge dans les faits l'enseignement de l'EPS. Les nouvelles missions assignées au professeur d'EPS entraîneraient une modification de tout le processus de formation, suivant la démarche illustrée par le professorat de sport.

Nous souhaitons que, rapidement, l'INSEPS diversifie ses actions de formation et que le département EPS ouvre plusieurs sections, selon les niveaux d'intervention ; certains cours pourraient être communs à plusieurs sections, d'autres seraient spécifiques.

Nul doute que, à brève échéance, il va falloir s'engager dans cette voie et que les professeurs d'EPS sénégalais seront les premiers à organiser ces nouvelles filières, compte-tenu, bien sûr, des contraintes et ressources imposées par l'institution.

.../...